

Que sont les crédits d'impôt et les prestations?

Les crédits d'impôt et les prestations sont des mesures d'aide financière offertes par le gouvernement pour vous aider à couvrir vos frais de subsistance. Ils peuvent servir à diminuer le montant d'impôt que vous avez à payer ou à augmenter votre revenu. Vous trouverez ci-dessous de plus amples renseignements sur les deux types de prestations et de crédits d'impôt offerts (non remboursables et remboursables).

Crédits d'impôt non remboursables

Les **crédits d'impôt non remboursables** sont semblables à des coupons qui réduisent le montant d'impôt que vous devez payer. Ils peuvent servir à réduire le montant d'impôt que vous devez à zéro, mais vous n'obtiendrez pas de remboursement si le montant total de ces crédits est supérieur au montant d'impôt que vous devez. Si vous occupez un emploi, il se peut que vous payiez déjà de l'impôt au moyen d'un montant qui est retiré de chacune de vos paies. Si c'est le cas, vous obtiendrez un remboursement pour tout montant d'impôt excédentaire que vous auriez payé après que votre admissibilité à des crédits d'impôt non remboursables a été confirmée.

Si vous n'avez aucun montant d'impôt à payer, les crédits d'impôt non remboursables ne vous sont pas vraiment utiles. Malgré cela, il est important de produire votre déclaration de revenus pour voir si vous êtes admissible à d'autres mesures d'aide financière.

Voici quelques exemples de crédits d'impôt non remboursables :

- [Crédit canadien pour aidant naturel](#)
- [Crédit d'impôt pour personnes handicapées](#)
- [Crédit d'impôt pour frais médicaux](#)

Crédits d'impôt et prestations remboursables

En plus de servir à diminuer le montant d'impôt que vous devez payer, les **crédits d'impôt remboursables** vous permettent d'obtenir un remboursement si le montant total des crédits est supérieur au montant d'impôt que vous devez payer. Les **prestations** sont des montants qui vous sont versés directement pour vous aider à payer vos frais de subsistance. Pour demander ces crédits d'impôt et ces prestations, vous devez produire votre déclaration de revenus. Tout montant qui doit vous être remboursé vous sera versé sous la forme d'un remboursement d'impôt ou de paiements que vous recevrez à quelques reprises au courant de l'année.

Voici quelques exemples de crédits d'impôt et de prestations remboursables :

- [Allocation canadienne pour enfants](#)
- [Allocation canadienne pour les travailleurs](#)
- [Incitatif à agir pour le climat](#)
- [Crédit pour la TPS/TVH](#)
- [Supplément remboursable pour frais médicaux](#)

